

Office national de l'énergie

2017-2018

Rapport sur les résultats ministériels

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P. Eng., FACG
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Amarjeet Sohi, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2018
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat : NE2-19F-PDF
ISSN : 2560-9750

Le titre est publié séparément dans les deux
langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande:
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2018 as
represented by the National Energy Board

Cat No: NE2-19E-PDF
ISSN: 2560-9742

This title is published separately in both
official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	5
Aperçu des résultats.....	7
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	9
Contexte opérationnel et principaux risques	11
Résultats obtenus	17
Responsabilités essentielles.....	17
Processus décisionnel	17
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	20
Information sur l'énergie.....	23
Mobilisation.....	25
Services internes	28
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	31
Dépenses réelles.....	31
Ressources humaines réelles	34
Dépenses par crédit.....	35
Activités de dépenses du gouvernement du Canada.....	35
États financiers.....	35
Faits saillants des états financiers	35
Renseignements supplémentaires	39
Renseignements sur l'organisation	39
Profil organisationnel	39
Cadre hiérarchique	39
Information plus détaillée sur le Répertoire des programmes de l'Office	41
Dépenses fiscales fédérales	41
Coordonnées de l'organisation	41
Annexe : Définitions	43
Notes de fin de document	47

Message du président et premier dirigeant

L'Office national de l'énergie est l'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada. Les Canadiens comptent sur nous pour assurer leur sécurité, protéger l'environnement, et assurer l'efficacité des marchés, et être à l'écoute afin que nous puissions rendre des décisions et des recommandations éclairées dans l'intérêt public.



Au moyen d'une approche systémique, nous examinons le rendement de chaque société, puis nous utilisons les données agrégées et les éléments probants pour évaluer le rendement de l'industrie dans l'ensemble. Dans le cadre de notre engagement à assurer une surveillance réglementaire efficace, nous transmettons de l'information et agissons de façon transparente, en nous servant de la rétroaction et des renseignements que nous recevons pour nous améliorer constamment. Cet aspect de notre travail est crucial, car le portrait de la mise en valeur des ressources énergétiques et de la réglementation au Canada évolue à un rythme sans précédent.

Au cours de la dernière année, de nombreuses occasions se sont présentées à l'Office, qui a aussi dû faire face à de nombreux défis. Le débat qui a cours actuellement sur l'expansion de l'infrastructure énergétique et les questions liées à la consultation des peuples autochtones et aux lois illustre de façon claire que nous devons continuer d'adapter nos processus pour qu'ils répondent aux attentes des Canadiens. L'Office s'est employé à rechercher activement de nouvelles idées qui alimenteraient la transformation de sa façon de travailler. Nous avons complété un cycle complet de rapports sur le rendement au titre du [cadre ministériel des résultats](#)ⁱ, qui a permis de tenir une conversation stratégique et ciblée au sein de l'Office sur les moyens d'aborder les enjeux émergents et d'améliorer la planification stratégique de notre propre rendement. De ce fait, nous avons déjà renforcé les échanges avec les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et les organisations municipales. Nous avons employé des techniques novatrices pour accroître l'accès et la participation à nos processus décisionnels, et pour favoriser la transparence et l'efficacité de nos activités de surveillance. Nous continuons à fournir aux Canadiens de l'information sur l'énergie complète et de grande qualité.

L'atout le plus précieux de l'Office est sans contredit sa vaste expérience, somme des connaissances et des enseignements qu'il a acquis au fil de ses analyses des causes profondes des incidents et des tendances et enjeux qu'ont révélés les données recueillies sur son rendement et celui du secteur, ainsi que sa compréhension des questions systémiques et du portrait global de la filière énergétique du Canada.

Nous nous servons de cet atout pour fournir de meilleurs résultats aux Canadiens. Nous évaluons et améliorons notre cadre de réglementation, nos exigences et notre rendement. Nous faisons part et discutons de nos connaissances avec les peuples autochtones, les collectivités, l'industrie et d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'échelle internationale. Nous cherchons de nouveaux moyens d'aborder les enjeux et d'améliorer les processus.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, mais il ne fait pas de doute que, guidé par les données, l'information, la rétroaction des parties prenantes et la collaboration avec les peuples autochtones, l'Office est à la hauteur de la tâche. Nous espérons que la modernisation nous permettra de renforcer et d'améliorer notre système de réglementation. Le personnel et les membres de l'Office continueront d'assumer les responsabilités d'organisme de réglementation de l'énergie au Canada avec dévouement et passion, et un engagement à améliorer continuellement la surveillance réglementaire au nom des Canadiens.

C. Peter Watson, P. Eng., FACG

Aperçu des résultats

Pour un complément d'information sur les plans, les priorités et les résultats de l'Office national de l'énergie, consultez la section [Résultats obtenus](#) du présent rapport.



Fonds utilisés : 93,8 millions



Nombre d'employés : 481

Le thème de la mobilisation a fait partie intégrante de toutes les activités de l'Office en 2017-2018. Nous mesurons les résultats de cette responsabilité essentielle en vérifiant si **nos parties prenantes et les peuples autochtones estiment que les échanges que nous avons avec eux sont valables**. La focalisation soutenue de l'Office sur la mobilisation change son mode de travail à titre d'organisme de réglementation. Cela nous a permis de voir clairement où nous pouvons continuer à obtenir des résultats positifs pour le public – qu'il s'agisse d'incorporer le savoir traditionnel dans l'évaluation des demandes, d'aller au-delà de la conformité et de l'exécution réglementaires ponctuelles, d'influencer les systèmes de gestion de l'industrie ou de promouvoir une culture de sécurité de manière systémique.

L'Office est résolu à offrir des **processus décisionnels qui sont justes, opportuns, transparents et accessibles**. En 2017-2018, les activités reliées aux audiences visant des pipelines sont restées élevées, suscitant un vif intérêt public et une grande participation au [projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountainⁱⁱ](#), entre autres. Afin d'atteindre ces résultats importants, nous avons étendu le champ d'application de nos activités d'engagement élargi, comme le mode substitutif de résolution des différends, permettant au personnel de l'Office d'animer des discussions avec les parties prenantes et les peuples autochtones le long des couloirs pipeliniers existants et proposés. En outre, nous avons apporté des changements importants à nos processus qui nous permettent d'administrer le Programme d'aide financière aux participants en temps opportun. Nous avons également essayé de nouvelles approches, entre autres en déplaçant les exposés de preuve traditionnelle orale dans les collectivités, suivant l'orientation donnée dans la [lettre de mandat du ministreⁱⁱⁱ](#) pour mieux refléter les vues et les préoccupations des Autochtones dans nos processus.

L'engagement élargi a également joué un rôle crucial dans la surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2017-2018. Le travail en collaboration avec les parties prenantes régionales et les municipalités sur des préoccupations communautaires, telles que la gestion des urgences et la prévention des dommages, a porté des fruits en rendant l'information clé disponible et en permettant la coordination entre collectivités et sociétés, ce qui a donné lieu à une intervention meilleure et plus rapide et à des stratégies proactives de prévention des dommages. L'Office a dirigé l'élaboration de tables rondes municipales au Québec et à Vancouver pour discuter de la sécurité des infrastructures régionales. Avec le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, nous avons également participé à l'élaboration de comités consultatifs et de surveillance autochtones, de manière à faciliter l'intégration de l'intendance et de la participation des Autochtones à la surveillance réglementaire

afin de mieux **protéger la population et l'environnement tout au long du cycle de vie des infrastructures énergétiques.**

L'Office joue un rôle essentiel dans la **transmission aux Canadiens d'information objective et neutre sur l'énergie aux fins d'acquisition de connaissances, de recherche et de prise de décisions, et dans la communication de renseignements sur les infrastructures propres aux collectivités et aux régions.** Nous avons publié des produits nouveaux et des visualisations de données en ligne ([Profils des sociétés pipelinières](#)^{iv}, Profils énergétiques des provinces et territoires, [Avenir énergétique 2017](#)^v et [Panorama de l'électricité renouvelable](#)^{vi}). Tous nos produits énergétiques reflètent non seulement l'expertise du personnel et la recherche effectuée, mais aussi les échanges et la collaboration avec divers membres du public, des organismes à but non lucratif et des organisations universitaires. Nous mesurons le degré d'utilité de cette information pour les Canadiens d'après le nombre d'interactions sur nos pages Web et grâce à des sondages ciblés auprès des utilisateurs. En 2017-2018, les résultats obtenus pour ces deux paramètres ont été très forts, avec près de un million de pages vues uniques et 84 % des utilisateurs d'accord pour dire que l'information sur l'énergie fournie par l'Office leur est utile.

Les résultats de 2017-2018 ont été obtenus en partie grâce à l'exploration et à l'essai de nouvelles approches en conception et exécution de programmes, suivant l'engagement du gouvernement au chapitre **Expérimentation et innovation**^{vii}. Par exemple, l'Office a effectué un projet pilote sur les indicateurs de culture de sécurité afin de déterminer si des signaux définis peuvent être captés dans les activités de vérification de la conformité (p.ex., les inspections) pour améliorer la sécurité et la protection environnementale. Le projet pilote a confirmé que l'Office peut collecter de l'information valable sur les indicateurs de culture de sécurité, et que cette approche peut être appliquée à d'autres activités de vérification de la conformité. Le projet pilote sur les indicateurs se poursuivra en 2018-2019.

L'Office a également réalisé des progrès considérables dans sa capacité de communiquer des données aux Canadiens en envisageant de nouvelles approches sur le plan de la technologie et des médias sociaux. Nous avons augmenté la quantité d'information sur l'énergie disponible grâce à des visualisations interactives conviviales, de manière à faciliter la prise de décisions à partir des faits et à éliminer les obstacles à la compréhension de la filière énergétique et des réseaux pipeliniers au Canada. À l'aide d'un outil en ligne interactif, le [système de suivi des conditions](#)^{viii}, l'Office permet au public de suivre la surveillance de la conformité et de l'exécution durant la construction du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Les résultats de ces innovations sont positifs et l'Office continue d'examiner des possibilités, d'encourager la collaboration et de favoriser l'innovation au sein de l'organisation et avec les groupes de l'extérieur.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. L'Office assure la réglementation des pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant l'efficacité des marchés énergétiques. L'organisme relève du ministre des Ressources naturelles.

Mandat et rôle

L'Office est tenu de fournir les résultats suivants pour chacun de ses quatre principaux domaines de responsabilité dans le cadre de son mandat :

- **Processus décisionnel** : Les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.
- **Surveillance de la sécurité et de l'environnement** : La prévention des blessures aux personnes ou des dommages à l'environnement est assurée tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.
- **Information sur l'énergie** : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour se renseigner, faire des recherches et prendre des décisions. Ils ont accès à de l'information sur les infrastructures réglementées par l'Office qui se trouvent dans leur milieu et ont des occasions de collaborer, par leurs commentaires, aux produits d'information de l'Office.
- **Mobilisation** : Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office, et les activités de mobilisation de l'Office auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.

Les activités de l'Office démontrent un engagement envers le Code de valeurs et d'éthique du secteur public, une excellence en matière de réglementation, un leadership exemplaire, une amélioration continue et un accent sur la prévention des dommages, afin de servir au mieux l'intérêt public. Cela signifie que l'Office :

- agit de manière irréprochable, transparente, équitable, impartiale et fondée sur la preuve;
- met à profit ses connaissances techniques ainsi que la surveillance et l'influence globales qu'il exerce;
- établit et cultive des relations constructives avec les parties prenantes et les peuples autochtones;

- évalue son rendement, en fait rapport et prend, de façon ouverte et accessible, des mesures pour s'améliorer.

Le mandat de l'Office est défini dans la [Loi sur l'Office national de l'énergie](#)^{ix}. L'Office a des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions précises¹ en ce qui concerne les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières, selon la [Loi sur l'Office national de l'énergie](#), la [Loi sur les opérations pétrolières au Canada](#)^x et la [Loi fédérale sur les hydrocarbures](#)^{xi} ainsi la [Loi sur les opérations pétrolières](#)^{xii} et la [Loi sur les hydrocarbures](#)^{xiii} des Territoires du Nord-Ouest.

Durant l'examen de toutes les demandes relatives à un projet de sa compétence, l'Office réalise des évaluations environnementales scientifiques approfondies. Pour certains projets, l'Office effectue également des évaluations environnementales en application d'autres lois fédérales, notamment la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#)^{xiv}, la [Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie](#)^{xv}, la [Convention définitive des Inuvialuit](#)^{xvi} ou l'[Accord sur les revendications territoriales du Nunavut](#)^{xvii}. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du [Code canadien du travail](#)^{xviii}, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office. L'Office surveille également divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Le lecteur trouvera des renseignements plus généraux sur l'Office national de l'énergie à la section « Renseignements supplémentaires » de ce rapport. Des renseignements complémentaires sur les engagements organisationnels connexes de Ressources naturelles Canada se trouvent dans la [lettre de mandat du ministre](#).

¹ Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (dont les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion, et le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la Loi sur le Yukon.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

En tant qu'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada, l'Office a un mandat qui va au-delà des audiences sur les projets pipeliniers. Le mandat de l'Office englobe la réglementation de la sécurité et de la protection environnementale pour 72 126 km de pipelines qui, s'ils étaient tous alignés et raccordés les uns à la suite des autres, feraient presque deux fois le tour de la Terre. L'Office réglemente aussi environ 1 462 km de lignes de transport d'électricité internationales et désignées, les importations de gaz naturel, de même que les exportations de pétrole brut et de liquides de gaz naturel. Il réglemente pendant tout le cycle de vie des projets pipeliniers, c'est-à-dire qu'il assure une surveillance pendant l'évaluation des demandes, durant les travaux de construction et les activités d'exploitation, jusqu'à la cessation d'exploitation des installations.

Son travail le place en plein cœur des plus importants débats publics d'orientation politique au pays. La sûreté des pipelines, les projets pipeliniers controversés, les droits et les intérêts des peuples autochtones, les questions régionales, la politique sur notre façon de travailler. L'interdépendance de ces questions continue à modeler un environnement réglementaire toujours plus complexe et en constante évolution.

Cela nous force à écouter attentivement ce qu'ont à dire les particuliers et les collectivités qui interagissent avec nous, et à être prêts à réagir de manière transparente aux valeurs et besoins changeants. Cela nous oblige aussi à analyser et transmettre les données recueillies sur le rendement de l'industrie et du marché, et à utiliser cette information pour rendre des décisions basées sur les faits et promouvoir l'amélioration de notre propre rendement et de celui de l'ensemble du secteur. Bien que notre rôle au nom des Canadiens n'ait pas beaucoup changé au fil du temps, notre démarche a évolué continuellement.

Le premier ministre du Canada a mandaté Ressources naturelles Canada pour examiner la structure, le rôle et le mandat de l'Office, dans le but de renforcer le processus de réglementation et de veiller à ce que le pays continue de compter sur un organisme de réglementation moderne et efficace. Au début de 2018, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-69, une [Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#)^{xix}. Entre autres mesures, ce projet de loi propose d'instaurer un nouveau régime d'étude d'impact et de créer une nouvelle Régie canadienne de l'énergie. L'Office se réjouit de toute initiative qui renforcera son cadre réglementaire et appuie sa transformation en un régime de réglementation rigoureux et moderne.

Tout le travail entrepris au cours de la dernière année a été fait dans cette optique. Nous utilisons le cadre ministériel des résultats, maintenant complètement mis en œuvre, et nous avons

développé notre capacité d'utiliser et d'analyser les données plus stratégiquement, pour améliorer le rendement du secteur en matière de sécurité. Nous avons conçu de nouveaux moyens de travailler avec les collectivités autochtones par l'entremise des comités consultatifs et de surveillance autochtones. Nous avons fourni aux régions et aux collectivités de l'information plus approfondie sur l'infrastructure énergétique et son rendement en matière de sécurité, ainsi que des produits d'information sur l'énergie qui ajoutent à la façon dont les Canadiens discutent des enjeux énergétiques et y réagissent. Tous les aspects de ce travail nous ont aidés à nous préparer en vue des changements et à nous adapter rapidement aux modifications législatives apportées par la modernisation au contexte énergétique canadien.

Principaux risques

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien avec les responsabilités essentielles de l'organisation	Lien avec les engagements prévus dans la lettre de mandat et les priorités ministérielles et gouvernementales
<p>Incident concernant une infrastructure réglementée par l'Office</p> <p>Incident concernant une infrastructure réglementée qui est à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'activités de vérification de la conformité, notamment d'inspections et d'audits, suivant un plan fondé sur la connaissance du risque et l'information sur les tendances concernant les incidents. • Les plans d'audit de l'Office tenaient compte des risques et ont permis de vérifier que les sociétés avaient mis en place des systèmes de gestion efficaces. • Personnel formé et prêt à intervenir en cas d'urgence; manuels de gestion des situations d'urgence des sociétés accessibles. • Les programmes de sensibilisation à la prévention des dommages ont réduit les dommages causés par des tiers à l'infrastructure souterraine. • Mobilisation des parties prenantes et des groupes autochtones pour guider et améliorer les activités de 	<p>Surveillance de la sécurité et de l'environnement</p>	<p>Lien avec l'engagement pangouvernemental pour la protection de l'environnement et la sécurité des Canadiens.</p>

	<p>surveillance réglementaire et de réduction des incidents.</p> <p><i>Risque relevé dans le Plan ministériel 2017-2018 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.</i></p>		
<p>Renforcement des liens avec les parties prenantes Stratégies ou mesures inefficaces pour renforcer les liens avec diverses parties prenantes (populations autochtones, propriétaires fonciers, intérêts régionaux, industrie et ensemble des Canadiens)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources ajoutées pour le travail de l'Office avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones. • Mise à contribution des bureaux régionaux par l'utilisation de la planification intégrée de la mobilisation dans l'ensemble de l'Office. • Utilisation toujours plus grande du système de gestion des relations avec la clientèle afin de saisir et d'analyser les données, pour guider et améliorer la planification organisationnelle de la mobilisation et la capacité de rendre compte. • Poursuite de l'officialisation de moyens par lesquels la rétroaction des parties prenantes et des peuples autochtones est intégrée dans le processus d'élaboration du cadre de réglementation de l'Office. <p><i>Risque relevé dans le Plan ministériel 2017-2018 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.</i></p>	<p>Mobilisation</p>	<p>Lien avec l'engagement pangouvernemental visant à renforcer les relations avec les populations autochtones et à obtenir l'avis du public quant aux effets environnementaux et aux projets d'envergure visant la mise en valeur de ressources.</p>
<p>Données et information incomplètes Données et information incomplètes en raison de systèmes, règles et processus opérationnels désuets ou divergents, qui pourraient compromettre la capacité de réaliser des analyses, de mener à bien des initiatives réglementaires ou de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'un cadre exhaustif de gestion des données. • Formation d'un comité de gestion des données et définition des rôles et responsabilités connexes. • Création de plans de projet pour améliorer le système de gestion des données. • Élaboration d'une feuille de route pour concevoir divers projets de système d'information, et les classer en ordre de priorité. 	<p>Surveillance de la sécurité et de l'environnement</p> <p>Information sur l'énergie</p>	<p>Lien avec le Cadre de responsabilisation de gestion et la Directive sur le gouvernement ouvert du Secrétariat du Conseil du Trésor.</p>

fournir une information exacte au public.	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un secteur pour gérer l'information et les données. <p><i>Risque relevé dans le Plan ministériel 2017-2018 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.</i></p>		
<p>Divulgarion de renseignements sensibles</p> <p>Divulgarion intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles qui pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers, représenter un risque grave à l'égard des politiques ou de la sûreté du gouvernement du Canada ou conduire à une perte de la confiance du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des contrôles de sécurité physique (p. ex., contrôles d'accès, verrous, barrières, coffres-forts). Mise en œuvre de contrôles de sécurité informatique (p. ex., pare-feu, mots de passe) et respect des lignes directrices de Services partagés Canada. Formation du personnel sur des aspects de la sécurité de l'information. Mise en application de lignes directrices, manuels et tests à l'intention du personnel. Améliorations apportées à la sécurité informatique en fonction des résultats de l'audit. <p><i>Risque relevé dans le Plan ministériel 2017-2018 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.</i></p>	Information sur l'énergie	s.o.
<p>Préjudice infligé à un membre du public ou encore au personnel ou aux membres de l'Office</p> <p>Mesure, façon de se conduire, menace ou geste qui pourrait causer un préjudice à un membre du public ou encore au personnel ou aux membres de l'Office (p. ex. dans le cadre des activités tout au long du cycle de vie, d'une audience ou d'une autre activité d'engagement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une politique et d'une procédure en matière de sécurité relative aux audiences. Consultation d'organismes responsables de sécurité nationale, régionale et locale pour évaluer les risques et appliquer des mesures de protection. <p><i>Risque relevé dans le Plan ministériel 2017-2018 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.</i></p>	Processus décisionnel Surveillance de la sécurité et de l'environnement Information sur l'énergie	Lien avec l'engagement pangouvernemental pour protéger l'environnement et assurer la sécurité des Canadiens.

Analyse des risques

L'Office prend toutes les mesures à sa disposition pour protéger l'environnement et le public tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique, en particulier pour prévenir les incidents pouvant causer des blessures graves, des décès ou des dommages importants à l'environnement. L'Office mène des activités de vérification de la conformité fondées sur la connaissance du risque pour déterminer si les sociétés se conforment aux exigences réglementaires. Toutes les sociétés doivent avoir un système de gestion permettant de déterminer et de contrôler les dangers et les risques. Nous examinons les données et les tendances relatives aux incidents et aux cas de non-conformité dans le but d'améliorer les systèmes de gestion au moyen de contrôles qui s'attaquent aux causes profondes et atténuent les dangers. La prévention des incidents est la priorité absolue, mais l'Office a aussi la conviction que le fait d'être prêt à parer à toute éventualité est un point crucial de la sûreté en matière d'énergie. Les sociétés du ressort de l'Office doivent disposer d'un programme de gestion des situations d'urgence rigoureux qui permet de prévoir et prévenir les incidents et de gérer de telles situations.

Les processus de réglementation de l'Office influent de diverses manières sur beaucoup de parties prenantes et de groupes. L'Office doit absolument pouvoir relier, communiquer et comprendre ces incidences. Chaque groupe doit pouvoir se faire entendre afin de maintenir la confiance dans le processus de réglementation et d'éviter les effets négatifs sur ceux qui sont touchés par l'infrastructure énergétique. L'Office s'efforce de resserrer les liens avec les peuples autochtones, les propriétaires fonciers, les représentants régionaux, l'industrie et d'autres groupes gouvernementaux. La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation du public, notamment d'un plan portant sur la satisfaction des besoins en matière d'engagement propres aux différents groupes, et une présence de l'Office à l'échelle régionale faciliteront la création de liens actuelle et future.

La capacité à fournir de l'information et des données ouvertes et transparentes sur le rendement de l'Office et celui de l'industrie qu'il réglemente est un aspect du processus d'établissement de confiance et de relations. L'amélioration des systèmes et processus actuels, ainsi que la rationalisation des pratiques de gestion des données et de l'information, réduit le risque que ces dernières soient incomplètes ou inexactes. Ce faisant, l'Office prend toutes les précautions nécessaires pour protéger les données et l'information qu'il gère. La divulgation intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles peut avoir une incidence sur les marchés financiers, porter atteinte aux [Politique sur la sécurité du gouvernement du Canada](#)^{xx}, ou entraîner la perte de la confiance du public. L'amélioration et la mise en place de contrôles de sécurité informatique et physique, combinées à une formation continue du personnel sur de bonnes pratiques de gestion de l'information, atténuent ce risque.

L'aménagement énergétique au Canada reste une question délicate, souvent même une source de conflits, qui touche aux valeurs des particuliers et des collectivités. Il y a un risque que de telles

tensions s'intensifient et donnent lieu à des perturbations ou des menaces pouvant causer du tort au public ou encore au personnel ou aux membres de l'Office. L'Office donnera toujours la chance aux Canadiens de se faire entendre. Nous consultons et nous examinons continuellement les évaluations de sécurité et les stratégies afin que nos processus se déroulent de manière à protéger la sécurité des personnes tout en maintenant le droit de se faire entendre avec respect.

Résultats obtenus

Responsabilités essentielles

Processus décisionnel

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil relativement aux demandes déposées, ce qui comprend la réalisation d'évaluations environnementales au moyen de processus justes, transparents, opportuns et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie,

l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Activités liées aux processus décisionnels en 2017-2018 :

- 689 demandes
- 670 décisions ou recommandations
- 657 activités de sensibilisation sur le processus décisionnel
- 543 activités de mobilisation en début de projet auprès de peuples autochtones
- 8 séances de présentation de preuve traditionnelle orale

Résultats

L'Office a atteint ses objectifs pour chacun des quatre indicateurs de rendement concernant cette responsabilité essentielle. [Certaines décisions de l'Office ont été l'objet de contestations judiciaires importantes](#)^{xxi} récemment, notamment celle qui a donné lieu, le 30 août 2018, à la décision de la Cour d'appel fédérale annulant l'approbation du gouverneur en conseil du certificat visant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Ces contestations font ressortir un besoin manifeste d'une mobilisation plus intensive, plus concertée et d'un genre différent des communautés autochtones pour nous assurer que les points de vue et les préoccupations des peuples autochtones sont entendus et reflétés dans les décisions de l'Office. En 2017-2018, aucune décision de l'Office n'a cependant été annulée en appel pour des motifs reliés à l'équité procédurale.

La demande relative au tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain a entraîné une augmentation du volume et de la complexité des processus d'audience reliés à des ententes sur l'emprise du pipeline et d'autres questions sur le tracé détaillé.

Pour d'autres réseaux pipeliniers, les travaux de construction et d'entretien ont donné lieu à un volume élevé de plaintes de propriétaires fonciers, en particulier d'Autochtones préoccupés par la protection de leurs ressources patrimoniales. Ces facteurs combinés ont rendu la tâche de l'Office difficile pour assurer le déroulement des processus en temps opportun tout en examinant attentivement les préoccupations des parties prenantes.

C'est pourquoi l'Office a élargi le champ d'utilisation de mécanismes tels que le mode substitutif de résolution des différends et la mobilisation en début de projet. Le mode substitutif de résolution des différends est un ensemble de démarches et de techniques qui peuvent être déployées pour régler des différends, parallèlement à une approche de réglementation classique.

Il vise à promouvoir la collaboration et le respect du point de vue de chacun. L'Office a appliqué le mode substitutif de résolution des différends avec l'industrie, le public et les peuples autochtones pour comprendre les diverses perspectives et préoccupations, et pour trouver des solutions dès le début du processus. Ce résultat montre qu'il est possible de parvenir à des solutions gagnantes fondées sur les intérêts.

L'Office sollicite expressément les commentaires des participants à tous ses processus d'audience. Si le taux de réponse jusqu'à maintenant est faible, il n'en demeure pas moins que les commentaires recueillis sont encourageants : les résultats obtenus auprès des participants après les audiences révèlent qu'une majorité des répondants estiment que l'Office leur a donné des occasions de participer, que les documents d'audience étaient clairs et transparents, et que leurs points de vue ont été incorporés aux décisions rendues. L'an dernier, nous avons modifié nos pratiques de gestion à cet égard, ce qui a raccourci les délais pour rendre les décisions concernant l'aide financière. Le pourcentage des demandeurs d'aide financière qui sont satisfaits des services fournis par l'Office dans le cadre de son Programme d'aide financière aux participants demeure élevé.

L'Office continuera à peaufiner ses processus pour qu'ils soient accessibles, équitables et transparents. En outre, les informations que nous recueillons auprès des participants contribueront grandement à façonner notre travail.

L'Office utilise le mode substitutif de résolution des différends pour trouver des solutions plus rapides et satisfaisantes aux problèmes des propriétaires fonciers, des peuples autochtones et des sociétés.

Il y a eu 123 processus d'audience demandés pour le tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. À l'aide du mode substitutif de résolution des différends, l'Office a arbitré 55 séances entre les parties et la société.

Parmi les objections au tracé détaillé qui ont été retirées, 90 % ont été réglées hors des processus décisionnels officiels, grâce au mode substitutif de résolution des différends. Ce résultat montre qu'il est possible de parvenir à des solutions gagnantes fondées sur les intérêts.

Résultats obtenus

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultats réels de 2017-2018	Résultats réels de 2016-2017	Résultats réels de 2015-2016
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	0 %	Annuelle	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	100 %	Annuelle	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	75 %	Annuelle	88 %	79 %	Non disponible*
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	90 %	Annuelle	94 %	92 %	Non disponible*

*Ce nouvel indicateur a été ajouté en 2017-2018 dans le cadre de la transition de l'Office au cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Total des autorisations pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
28 225 875	28 333 982	31 553 311	24 293 849	(4 040 133)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévu 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réel 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
121,20	125,7	4,5

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'InfoBase du GC^{xxii}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés sous la compétence de l'Office national de l'énergie et veiller à ce qu'elles soient satisfaites tout au long du cycle de vie complet (construction, exploitation et cessation d'exploitation) des activités exercées dans le domaine de l'énergie. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Activités de surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2017-2018

301 activités de vérification de la conformité, dont :

- 12 exercices de gestion des situations d'urgence
- 147 inspections
- 8 audits de systèmes de gestion
- 4 audits de systèmes financiers

Résultats

L'Office n'a pas atteint ses objectifs pour la responsabilité essentielle de surveillance de la sécurité et de l'environnement. Le nombre d'incidents [causant du tort à la population ou à l'environnement](#)^{xxiii} a augmenté de un en 2017-2018, pour un total de 17 par rapport à 16 l'exercice précédent. L'augmentation la plus marquée sur 12 mois a été enregistrée dans le nombre de blessures graves, qui est passé de quatre à sept. Toutes ces blessures mettaient en cause des entrepreneurs tiers. En général, les travaux de construction impliquent un grand nombre de personnes, des terrains difficiles et de l'équipement lourd. Inévitablement, les dangers pour la sécurité des travailleurs sont plus grands pendant des projets de construction d'envergure que dans les activités courantes.

Cette tendance est d'une extrême importance. En 2017-2018, l'Office a accru la vérification de la conformité des travaux de construction, en utilisant toute une panoplie d'outils, y compris des audits préalables à la construction pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans

L'Office aborde la sécurité et la protection de l'environnement sous trois angles :

- conformité et exécution
- systèmes de gestion
- culture de sécurité

L'Office utilise les données recueillies à partir des **activités de conformité et d'exécution** axées sur le rendement individuel des sociétés pour évaluer les tendances dans l'ensemble de l'industrie. Cette approche guide notre travail fondé sur la connaissance du risque et axé sur les **systèmes de gestion** pour favoriser des améliorations à la grandeur de l'industrie.

Une société qui a instauré une solide **culture de sécurité** scrute chacune de ses décisions pour s'assurer qu'elle maîtrise les risques et prévient les dommages. L'Office s'attend à ce que les sociétés inculquent une culture de sécurité. Nous collectons, analysons et transmettons des données et de l'information sur l'ensemble de l'industrie pour relever les apprentissages reliés à la culture de sécurité.

Par ailleurs, l'Office continue de faire valoir et d'intégrer complètement les activités de mobilisation et de cosurveillance autochtone aux processus de conformité, d'exécution et d'audit, dans la surveillance réglementaire des projets de construction d'envergure.

Mountain et le [programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge^{xxiv}](#), des inspections de chantier planifiées et non planifiées, une meilleure communication avec les sociétés et les collectivités dans un but de sensibilisation ainsi que des prises de contact pour assurer le respect des exigences réglementaires et des conditions rattachées aux projets. Il est difficile de déterminer si ces mesures ont directement contribué à réduire le nombre d'incidents durant le dernier exercice et impossible de connaître le nombre d'incidents évités grâce à la surveillance réglementaire ou à nos interventions. Nous osons croire que notre travail est réellement utile, mais étant donné l'augmentation prévue de la construction de projets d'envergure l'an prochain, la tendance observée préoccupe énormément l'Office, à l'orée de l'exercice 2018-2019.

Les quasi-accidents ont aussi augmenté en 2017-2018. Il s'agit d'activités entreprises près de pipelines réglementés par l'Office sans autorisation préalable obtenue aux termes des [Règlements sur la prévention des dommages^{xxv}](#). Elles sont désignées officiellement « activités non autorisées ». Elles constituent un indicateur avancé des régions et des activités propices aux dommages. Le suivi de cet indicateur fournit à l'Office des renseignements supplémentaires sur les zones à plus haut risque qui, en retour, lui permettent de cibler ses mesures. Ces données nous aident aussi à mieux orienter nos activités de mobilisation afin de sensibiliser davantage le public et de favoriser l'exécution en toute sécurité des travaux d'excavation ou de construction ainsi que l'utilisation de véhicules lourds près ou au-dessus des pipelines réglementés par l'Office.

Face à l'augmentation du nombre de quasi-incidents signalés au cours de l'exercice, l'Office s'est associé à d'autres organisations, comme la [Canadian Common Ground Alliance^{xxvi}](#), pour orienter ses activités de vérification de la conformité et cibler une société, une région et les contrevenants récidivistes, et pour prendre des mesures visant à réduire ces situations. Tous les quasi-incidents sont examinés par le personnel de l'Office, qui communique avec les contrevenants. Les mesures de réglementation de l'Office visent particulièrement les récidivistes, car ils posent un plus grand risque.

Résultats obtenus

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultats réels de 2017-2018	Résultats réels de 2016-2017	Résultats réels de 2015-2016
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement.	0	Annuelle	17	16	12
	Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 10 %	Annuelle	Augmentation de 10 %	Augmentation de 11 %	Augmentation de 5,4 %
	Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 5 %	Annuelle	Augmentation de 16 %	Augmentation de 13 %	Augmentation de 33,3 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Total des autorisations pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
22 559 815	22 807 608	31 877 647	23 004 346	196 738

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévu 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réel 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
141,2	124,5	(16,7)

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans [l'InfoBase du GC](#)^{xxvii}.

Information sur l'énergie

Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Résultats

L'Office joue un rôle primordial dans la diffusion aux Canadiens et au reste du monde d'une information objective et neutre sur l'énergie. L'évolution rapide des marchés de l'énergie et l'impératif d'élaborer des politiques sur les changements climatiques rendent cette information plus indispensable que jamais. Nous fournissons aussi à la population canadienne de l'information sur l'infrastructure et la sûreté des pipelines, y compris des données à l'échelle communautaire et régionale, par des portails spécialisés et la visualisation de données dans notre site Web.

La comptabilisation du nombre de visites uniques sur les pages d'information sur l'énergie et les pipelines dans notre site Web public nous aide à connaître la fréquence d'accès. En 2017-2018, le nombre de pages vues a augmenté de 12 %. Des augmentations marquées de visiteurs ont été enregistrées pour les nouveaux profils des sociétés pipelinières, la carte interactive des pipelines et les visualisations de données ainsi que les mises à jour bien accueillies des rapports *Avenir énergétique*^{xxviii} et *Panorama de l'électricité renouvelable au Canada*.

Produits d'information sur les filières énergétiques lancés en 2017-2018 :

- [Aperçus du marché](#) – publiés toutes les semaines
- [Profils des sociétés pipelinières](#) – données mises à jour tous les trimestres et autres mises à jour périodiques
- [Adoption des sources d'énergie renouvelable au Canada](#) (mai 2017)
- [Le rôle du Canada dans le marché mondial du GNL](#) (juillet 2017)
- [Avenir énergétique du Canada](#) (octobre 2017)
- [Évaluation des ressources de la formation schisteuse de Duvernay et Ressources économiques de la formation schisteuse de Duvernay](#) (septembre et novembre 2017)
- [Panorama de l'électricité renouvelable au Canada](#) (décembre 2017)
- [Profils énergétiques des provinces et territoires](#) (décembre 2017)
- [Suppléments du rapport sur l'avenir énergétique](#) (janvier 2017)
- [Divers articles vedette](#) (La réglementation des prix de l'essence au Canada atlantique, Les GES découlant de la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel, Les innovations canadiennes dans le secteur de l'énergie, etc.)
- Statistiques (mises à jour constantes)

Cette fréquentation dénote le désir grandissant des citoyens de s'informer sur les filières énergétiques du Canada, ainsi que la capacité de l'Office de satisfaire cette demande de manière créative et efficace. Nous continuons à explorer de nouveaux moyens de faire évoluer et d'améliorer notre contribution positive à l'information sur l'énergie au Canada.

Résultats obtenus

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultats réels de 2017-2018	Résultats réels de 2016-2017	Résultats réels de 2015-2016
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée.	750 000	Annuelle	986 347	879 831	623 278
	Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	75 %	Annuelle	84 %	Non disponible*	Non disponible*
Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités.	Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.	5	Annuelle	5	7	3
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	42	Annuelle	76	Non disponible*	Non disponible*

*Ce nouvel indicateur a été ajouté en 2017-2018 dans le cadre de la transition de l'Office au cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Total des autorisations pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
5 365 717	7 289 921	8 311 633	10 444 458	3 154 537

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévu 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réel 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
41,42	55,5	14,1

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxxix}.

Mobilisation

Description

Mobiliser les parties prenantes et les peuples autochtones relativement à des sujets qui s'inscrivent dans le mandat et le rôle de l'Office, au-delà de la participation à des projets précis.

Activités de mobilisation en 2017-2018

- Nombre d'activités : 319
- Nombre de participants aux activités de mobilisation de l'Office : 4 270
- Formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones donnée par des formateurs autochtones à 164 membres du personnel de l'Office

Résultats

L'Office croit fermement que le meilleur moyen de prévenir les dommages, de protéger les Canadiens et l'environnement, et d'assurer l'efficacité du marché est d'être à l'écoute, afin de rendre des décisions judicieuses et de présenter des recommandations éclairées dans l'intérêt public. En 2017-2018, l'Office a piloté la mise sur pied de la Table ronde avec les municipalités, de concert avec la [Fédération canadienne des municipalités](#)^{xxx} et l'[Association canadienne de pipelines d'énergie](#)^{xxxi}. Le but de la Table ronde consiste à cerner les sujets de préoccupation communs ayant trait à l'exploitation des pipelines ou aux activités qui s'y rattachent, et à trouver des solutions qui peuvent être essayées partout au pays. L'Office a aussi réitéré son engagement envers le [Groupe chargé des questions foncières](#)^{xxxii}, forum déjà bien implanté, en élargissant son mandat pour inclure des activités centrées sur des enjeux constituant des sujets de préoccupation communs à tous les propriétaires fonciers.

L'accent renforcé sur la mobilisation témoigne également de l'avènement d'une nouvelle ère dans les relations de l'Office avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance de leurs droits et un esprit de respect, de coopération et de partenariat. L'une des plus importantes activités menées par l'Office en matière de mobilisation a été d'appuyer, en concertation, la mise sur pied des comités consultatifs et de surveillance autochtones (CCSA) pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de la canalisation 3.

Ces comités, composés de représentants autochtones et de représentants fédéraux de haut niveau, fournissent à l'organisme de réglementation de l'information et des conseils, et surveillent la construction et l'exploitation des projets. Les membres de ces comités partagent les mêmes buts sur le plan de la sécurité et de la protection de l'environnement et des intérêts des

Autochtones pour la terre et les eaux. Cette initiative marque un changement fondamental dans la façon dont l'Office et le gouvernement fédéral travaillent avec les peuples autochtones, et vise à créer des liens véritables et durables avec les communautés autochtones établies le long des couloirs des projets, pendant tout le cycle de vie de ceux-ci.

Durant l'exercice 2017-2018, par l'entremise de nos bureaux régionaux de Yellowknife, Vancouver et Montréal, nous avons mené un très grand nombre d'activités de

sensibilisation. Elles s'ajoutent à celles que nous avons soutenues partout au pays dans le cadre de nos programmes de mobilisation. L'adhésion aux activités de notre programme de mobilisation a été très forte, et nous avons largement dépassé nos cibles dans ce domaine durant l'exercice 2017-2018. En plus de revoir notre cible pour ce volet en 2018-2019 afin qu'elle tienne mieux compte de l'expérience passée, nous continuerons à polir et à ajuster nos activités de sensibilisation pour répondre aux besoins des collectivités que nous servons.

Impact du comité consultatif et de surveillance autochtone

« Ce comité donne aux Premières Nations et aux peuples métis une occasion historique de conseiller le gouvernement fédéral et l'organisme de réglementation sur le meilleur moyen d'intégrer les principes et intérêts autochtones à la surveillance pendant tout le cycle de vie du projet. Il représente une nouvelle façon pour toutes les parties concernées de travailler ensemble. Je suis impatient de poursuivre le travail dans un esprit de collaboration, d'apprentissage et de recherche conjointe des faits. »

Joe Daniels, coprésident autochtone du CCSA pour la canalisation 3

Résultats obtenus

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultats réels de 2017-2018	Résultats réels de 2016-2017	Résultats réels de 2015-2016
Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs	Nombre de participants aux activités de mobilisation de	600	Annuelle	4 270	723	Non disponible*

commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie.	l'Office national de l'énergie.					
Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.	Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 %	Annuelle	76 %	Non disponible*	Non disponible*
	Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 %	Annuelle	80 %	Non disponible*	Non disponible*

*Ce nouvel indicateur a été ajouté en 2017-2018 dans le cadre de la transition de l'Office au cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Total des autorisations pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
2 528 944	2 528 944	4 640 405	4 898 235	2 369 291

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévu 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réel 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
15,45	24,0	8,5

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités connexes et de ressources que [le gouvernement fédéral considère comme des services qui soutiennent les programmes ou sont requis pour remplir les obligations organisationnelles^{xxxiii}](#). Ils désignent les activités et les ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, quel que soit le modèle de prestation de services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont les suivantes : gestion et surveillance; communications; services juridiques; gestion des ressources humaines; gestion des finances; gestion de l'information; technologie de l'information; services des biens immobiliers; services fournisseurs et services des acquisitions.

Résultats

L'Office a maintenant terminé un cycle annuel complet au titre du cadre ministériel des résultats. Au cours de l'année, nous avons mis sur pied un comité de mesure et d'évaluation du rendement au sein de notre comité de la haute direction. Les résultats de toutes nos responsabilités essentielles et des programmes connexes ont été transmis trimestriellement. Nous avons intégré ces résultats dans la planification, l'établissement du budget, l'évaluation du rendement et la détermination des points à améliorer, rendant ainsi le système de gestion de l'Office opérationnel à l'échelle de l'organisation.

En plus de mettre en œuvre un solide mécanisme d'évaluation et de rapports internes, l'Office a rendu public son tout premier sommaire du rendement en août 2018. Ce rapport en ligne est une évaluation honnête et transparente des résultats que nous avons obtenus en tant qu'organisme de réglementation et des aspects que nous cherchons à améliorer. Il signale un nouveau degré de transparence et de responsabilisation envers les Canadiens relativement aux résultats que nous visons.

L'Office a également déployé beaucoup d'efforts afin de mettre en place un cadre de travail pour les Services internes. La structure et la responsabilité de chaque service interne est en place, et nous avons terminé l'analyse des indicateurs fixés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'évaluation préliminaire des profils de programme. Les prochaines étapes comprennent les rapports trimestriels sur le rendement des services internes à la haute direction.

Au cours de notre transformation organisationnelle, nous nous sommes assurés d'éclairer et d'orienter nos résultats à partir de données, ce que nous considérons comme un aspect clé. En 2017-2018, l'Office a élaboré un programme complet de gestion des données, incluant les politiques, principes, stratégies, normes et structures de gouvernance. Nous avons réalisé toutes les activités de la première année de notre stratégie de gestion des données, y compris les étapes consistant à déterminer les compétences essentielles requises et à combler les lacunes dans les

ressources. L'Office a également démontré, dans l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion de 2017-2018, qu'il a en place les éléments fondamentaux de **Gouvernement ouvert**^{xxxiv}. L'Office poursuivra sa progression vers la prestation de services et programmes numériques, en plus d'élaborer une stratégie intégrée de données visant à offrir une visualisation de données uniforme dans toute l'organisation.

L'Office a ratifié une nouvelle convention collective au début de 2018. Malgré les problèmes de coordination avec le système de rémunération pangouvernemental, les paiements rétroactifs et augmentations salariales ont été versés dans les délais convenus. L'équipe des ressources humaines de l'Office continue d'offrir du soutien au personnel relativement aux systèmes Phénix et MesRHGC.

Enfin, l'Office a élaboré un plan amélioré de sécurité ministérielle, exposant en détail les activités d'atténuation et tous les risques relevés en ce qui a trait à la sécurité. Nous avons mis en œuvre un processus de rapports trimestriels pour les activités reliées à la sécurité, nous permettant d'assurer une protection optimale contre les risques pour le personnel, l'information et les données.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Total des autorisations pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
18 879 531	18 879 531	22 187 323	31 192 102	12 312 571

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévu 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réel 2017-2018	Écart (réel moins prévu) 2017-2018
133,58	151,6	18,0

L'écart de 12,3 millions de dollars des Services internes est attribuable principalement aux facteurs suivants :

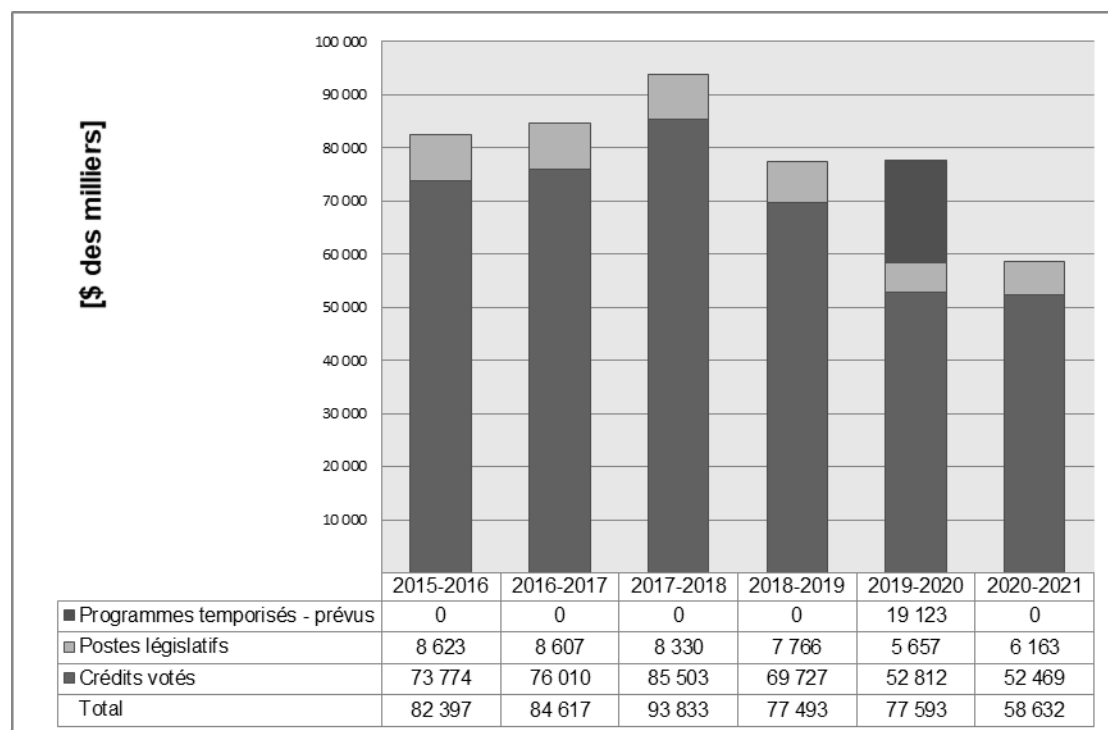
- augmentations salariales prévues dans la convention, paiements rétroactifs et engagement de personnel supplémentaire pour s'occuper des priorités ministérielles (5,9 millions de dollars);

- dépenses de fonctionnement et d'entretien plus élevées que prévu en gestion de la technologie de l'information et gestion de la sécurité (3,4 millions de dollars), en gestion de l'information (0,9 millions de dollars) et en services de communications (0,8 millions de dollars).

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances ministérielles relatives aux dépenses



Pour les exercices 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses réelles correspondent à ce qui figure dans les comptes publics. Les exercices financiers 2018-2019 à 2020-2021 représentent les dépenses prévues.

La tendance globale dans le graphique ci-dessus indique une diminution dans les dépenses de 2015-2016 à 2020-2021, avec une augmentation pour 2016-2017 et 2017-2018. Les dépenses en 2016-2017 englobent le renforcement de la sûreté et de la surveillance, y compris l'amélioration des activités de mobilisation, annoncé dans le budget de 2015. Les dépenses en 2017-2018 reflètent principalement les coûts accrus de la convention collective, les paiements rétroactifs et la surveillance de la sûreté pendant tout le cycle de vie des pipelines dans le budget de 2017.

De 2018-2019 à 2019-2020, on prévoit une augmentation de 100 000 \$ des dépenses ministérielles globales, qui est attribuable à un transfert des exercices 2017-2018 et 2018-2019 de l'Office national de l'énergie au ministère des Ressources naturelles, visant à appuyer une contribution à la recherche sur la promotion d'une culture de sécurité au sein des organismes de réglementation. De 2019-2020 à 2020-2021, une diminution des dépenses ministérielles globales

de 19,0 millions de dollars est prévue, en raison de l'expiration du financement temporaire (disposition de temporisation), incluant ce qui suit :

- diminution de 13,3 millions de dollars des fonds du budget de 2015 reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie;
- diminution de 5,3 millions de dollars des fonds du budget de 2017 reliés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie;
- diminution de 0,6 million de dollars des fonds du budget de 2017 reliés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information.

L'Office est financé au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 97 % de ces crédits auprès de l'industrie réglementée par l'Office. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de l'Office (conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie) sont assujetties au recouvrement des coûts. Les demandes présentées devant l'Office et visant de nouvelles installations ne sont pas assujetties à un tel recouvrement tant que les installations en question ne sont pas en service. Toutefois, s'il s'agit des premières installations de la société réglementées par l'Office, celui-ci impose une redevance unique une fois leur construction autorisée.

Les coûts à recouvrer sont calculés chaque année civile.

Résumé du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes
(en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
Réglementation de l'énergie*	0	0	0	0	0	0	40 961 325	45 842 289
Processus décisionnel	28 225 875	28 333 982	20 000 175	20 000 175	31 553 311	24 293 849	0	0
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	22 559 815	22 807 608	26 151 718	26 151 718	31 877 647	23 004 346	0	0
Information sur l'énergie	5 365 717	7 289 921	4 931 394	4 931 394	8 311 633	10 444 458	6 125 216	7 190 780
Mobilisation	3 727 165	2 528 944	6 462 601	6 462 601	4 640 405	4 898 235	0	0
Total partiel	59 878 572	60 960 455	57 545 888	57 545 888	76 382 996	62 640 888	47 086 541	53 033 069
Services internes	19 961 413	18 879 531	19 946 812	20 046 812	22 187 323	31 192 102	37 530 277	29 363 499
Total	79 839 985	79 839 986	77 492 700	77 592 700	98 570 319	93 832 990	84 616 818	82 396 568

*Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture de cadre ministériel des résultats. Avant 2017-2018, les dépenses/ ETP liés à la mobilisation faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi. Le suivi des processus décisionnels et de la surveillance de la sécurité et de l'environnement était inclus dans celui de la réglementation de l'énergie.

Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de 2017-2018

Les dépenses réelles de l'Office pour l'exercice financier 2017-2018 ont dépassé les dépenses prévues de 14,0 millions de dollars. L'augmentation s'explique principalement par ce qui suit :

- augmentation de 6,6 millions de dollars pour les hausses de salaire prévues dans la convention collective et les paiements rétroactifs;
- report du budget de fonctionnement de 3,8 millions de dollars;
- augmentation de 7,3 millions de dollars dans les crédits supplémentaires principalement pour la surveillance de la sécurité tout au long du cycle de vie des pipelines (budget de 2017);
- diminution de 2,9 millions de dollars de l'aide financière aux participants pour les audiences d'Énergie Est.

Écart entre les dépenses réelles de 2016-2017 et les dépenses prévues de 2015-2016

Les dépenses réelles de l'Office en 2016-2017 ont excédé de 2,2 millions de dollars celles de l'exercice financier précédent en raison des activités appuyées par le financement temporaire annoncé pour la sécurité et la participation du public améliorée.

Écart entre les dépenses réelles de 2017-2018 et celles de 2016-2017

Les dépenses réelles de l'Office pour l'exercice financier 2017-2018 ont dépassé de 9,2 millions de dollars celles de l'exercice précédent, en grande partie en raison des augmentations salariales prévues dans la convention collective, des paiements rétroactifs et de la surveillance de la sécurité tout au long du cycle de vie des pipelines (budget de 2017).

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	Réelles 2015-2016	Réelles 2016-2017	Prévues 2017-2018	Réelles 2017-2018	Prévues 2018-2019	Prévues 2019-2020
Réglementation de l'énergie*	251,5	276,7	0	0	0	0
Processus décisionnel	0	0	121,2	125,7	118,3	118,3
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	0	0	141,2	124,5	143,2	143,2
Information sur l'énergie	48,1	37,3	41,4	55,5	36,9	36,9
Mobilisation	0	0	15,5	24,0	23,0	23,0
Total partiel	299,6	314,0	319,3	329,7	321,4	321,4
Services internes	157,9	160,5	133,6	151,6	143,1	143,1
Total	457,5	474,5	452,9	481,3	464,5	464,5

*Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture de cadre ministériel des résultats. Avant 2017-2018, les dépenses et les ETP liés à la mobilisation faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi. Le suivi des processus décisionnels et de la surveillance de la sécurité et de l'environnement était inclus dans celui de la réglementation de l'énergie.

Dépenses par crédit

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives de l'Office national de l'énergie, veuillez consulter les [comptes publics du Canada 2017-2018^{xxxv}](#).

Activités de dépenses du gouvernement du Canada

L'information sur l'harmonisation des dépenses de l'Office national de l'énergie avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada est disponible dans [l'InfoBase du GC](#).

États financiers

Les états financiers de l'Office national de l'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 sont disponibles à partir du [site Web de l'Office national de l'énergie](#).

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états des opérations et des états financiers de l'Office, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2017-2018. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

État condensé des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2017-2018	Réels 2017-2018	Réels 2016-2017	Écart (réels 2017-2018 moins prévus 2017-2018)	Écart (réels 2017-2018 moins réels 2016-2017)
Total des charges	96 328 839	107 121 711	97 987 071	10 792 872	9 134 640
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts du gouvernement	96 328 839	107 121 711	97 987 071	10 792 872	9 134 640

Différence entre les dépenses réelles de 2017-2018 et les dépenses prévues de 2017-2018

Les frais de fonctionnement nets réels avant le financement public et les paiements de transfert en 2017-2018 se sont montés à 10,79 millions de dollars de plus que les résultats prévus pour le même exercice. L'augmentation nette est principalement attribuable à une hausse de 5,2 millions de dollars due aux paiements rétroactifs découlant du renouvellement de la convention collective; à une augmentation de 1,9 millions de dollars reliée au régime d'avantages sociaux des employés; à une augmentation de 6,3 millions de dollars reliée au budget 2017, et à une diminution de 2,9 millions de dollars reliée au Programme d'aide financière aux participants du budget de 2016.

Différence entre les dépenses réelles de 2017-2018 et celles de 2016-2017

Les frais de fonctionnement nets réels avant le financement public et les paiements de transfert en 2017-2018 se sont montés à 9,1 millions de dollars de plus que pour l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à une hausse de 1,8 million de dollars pour le Programme d'aide financière aux participants (Énergie Est); à une augmentation de 3,9 millions de dollars en paiements rétroactifs découlant du renouvellement de la convention collective; à une augmentation de 1,0 million de dollars reliée aux provisions pour indemnités de départ et congés; à une augmentation de 1,5 million de dollars en services professionnels ayant trait surtout à la visualisation des données, aux demandes et à la révision des processus opérationnels; enfin, à une augmentation de 0,7 million de dollars de l'amortissement, reliée principalement au matériel et aux logiciels informatiques.

État condensé de la situation financière au 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	2017-2018	2016-2017	Écart 2017-2018 moins 2016-2017
Montant total net des passifs	34 687 036	34 259 052	427 984
Total des actifs financiers nets	24 924 941	22 656 539	2 268 402
Dette nette de l'Office	9 762 095	11 602 513	(1 840 418)
Total des actifs non financiers	20 733 080	22 793 552	(2 060 472)
Situation financière nette de l'Office	10 970 985	11 191 039	(220 054)

L'actif financier net total affiche une augmentation de 2,3 millions de dollars comparativement à 2016-2017. Les augmentations sont attribuables principalement à 3,9 millions de dollars en paiements rétroactifs accumulés et à 1 million de dollars en opérations intergouvernementales reliées aux sommes à verser en fin d'exercice pour le régime d'avantages sociaux des employés. Ces augmentations ont été compensées par une diminution de 2,0 millions de dollars reliée à des ajustements de facture et à une diminution de 0,5 million de dollars reliée surtout aux sommes à payer à d'autres ministères du gouvernement. L'actif non financier total a baissé de 2,1 millions

de dollars comparativement à 2016-2017, principalement en raison de la diminution nette des améliorations locatives.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre compétent : Amarjeet Sohi

Chef de l'institution : C. Peter Watson, P.Eng., FACG

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instrument habilitant : *Loi sur l'Office national de l'énergie*

Année de création : 1959

Autre : **Bureau principal :** Calgary (Alberta)

Bureaux régionaux : Montréal (Québec)

Vancouver (Colombie-Britannique)

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Cadre hiérarchique

Les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes officiels pour

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation	
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus. Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement. Indicateur : Changement en pourcentage de types prévisibles d'incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie.	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions. Indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Indicateur : Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Résultat ministériel : Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie. Indicateur : Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie.	Services internes
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités. Indicateur : Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.	Résultat ministériel : Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens. Indicateur : Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles. Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie. Indicateur : Changement en pourcentage de quasi-incident touchant des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie.	Résultat ministériel : Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens. Indicateur : Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles. Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités. Indicateur : Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.	Résultat ministériel : Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens. Indicateur : Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	
Répertoire des programmes	Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations Programme : Aide financière aux participants	Programme : Rendement des sociétés Programme : Système de gestion et rendement du secteur Programme : Gestion des situations d'urgence Programme : Cadre de réglementation	Programme : Information sur les filières énergétiques Programme : Information sur les pipelines	Programme : Mobilisation des parties prenantes Programme : Mobilisation des Autochtones	

2017-2018 figurent ci-après.

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2017-2018, et l'Architecture d'alignement de programmes de 2017-2018

Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes de référence pour 2017- 2018	Résultats stratégiques et Architecture d'alignement de programmes de référence de 2016-2017	Pourcentage du programme de l'Architecture d'alignement de programmes (en dollars) qui correspond au nouveau programme dans le Répertoire des programmes
Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel		
1.1 Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations	Sous-Programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie	44 %
1.2 Aide financière aux participants	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	12 %
Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement		
2.1 Rendement des sociétés	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	29 %
2.2 Système de gestion et rendement du secteur	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	7 %
2.3 Gestion des situations d'urgence	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	3 %
2.4 Cadre de réglementation	Sous-Programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie	100 %
Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie		
3.1: Information sur les filières énergétiques	Programme 1.2 : Information sur l'énergie	82 %
3.2: Information sur les pipelines	Programme 1.2 : Information sur l'énergie	18 %
Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation		
4.1: Mobilisation des parties prenantes	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	3 %
4.2: Mobilisation des Autochtones	Sous-Programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	2 %
Services internes	Services internes	100 %

Information plus détaillée sur le Répertoire des programmes de l'Office

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée au Répertoire des programmes de l'Office est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-après sont [disponibles à partir du site Web de l'Office](#) :

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Évaluations
- ▶ Audits internes
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport donne également des renseignements de fond détaillés sur les dépenses fiscales, notamment des descriptions, des objectifs, des renseignements historiques et des renvois à des programmes de dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau principal
Calgary

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Bureau régional
Montréal

505, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 230, Montréal (Québec)
H3A 3C2

Bureau régional
Vancouver

800, rue Burrard
Bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Bureau régional
Yellowknife

5101, 50^e avenue
Bureau 115, C.P. 2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7



Bureau : 403-292-4800
Tél. sans frais :
1-800-899-1265

Bureau : 514-283-3114
Cellulaire : 514-240-0469

Bureau : 604-666-3975
Cellulaire : 604-360-5094

Bureau : 867-766-8408
Télécopieur :
867-766-8410



Télécopieur : 403-292-5503
Sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléscripteur) : 1-800-632-1663



<http://www.one-neb.gc.ca/>



info@neb-one.gc.ca



[@NEBCanada](#)



[LinkedIn – Office national de l'énergie](#)



[YouTube – Office national de l'énergie](#)

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d’une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Responsabilités essentielles d’un ministère ainsi que les résultats ministériels et les indicateurs de rendement qui s’y rapportent.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapport sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans ses Plans ministériels et Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (Evaluation)

Au gouvernement du Canada, la collecte et l'analyse systématiques et impartiales de preuves pour juger du mérite ou de la valeur. L'évaluation éclaire la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Les évaluations sont habituellement axées sur les programmes, les politiques et les priorités et examinent les questions ayant trait à la pertinence, à l'efficience et à l'efficacité. Cependant, selon les besoins de l'utilisateur, les évaluations peuvent également examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. Les évaluations ont généralement recours à des méthodes de recherche en sciences sociales.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Results Indicator)

Facteur ou variable fournissant un moyen valable et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiatives horizontales (horizontal initiatives)

Une initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales travaillent en vertu d'une entente de financement approuvée à l'atteinte de résultats partagés clairement définis, et qui est désignée (p. ex., par le Cabinet, un organisme central ou autre) comme une initiative horizontale aux fins de la gestion et de l'établissement de rapports.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Les plans ministériels sont déposés au Parlement au printemps.

plans (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (gouvernement-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel de 2017-2018, les priorités pangouvernementales font référence aux thèmes de haut niveau soulignant le programme gouvernemental dans le discours du Trône 2015, nommément : croissance de la classe moyenne; gouvernement ouvert et transparent; environnement sain et économie forte; diversité qui fait la force du Canada; sécurité et possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport traitant des réalisations concrètes au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

►

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Results)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i Cadre ministériel des résultats de l'Office : <http://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrmnc/dprtmntlrsltfmwrk/index-fra.html>
- ii Agrandissement du réseau de Trans Mountain : <http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/index-fra.html>
- iii Lettre de mandat du ministre : <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- iv Profils des sociétés pipelinières : <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/pplnprtl/pplnprfls/index-fra.html>
- v Avenir énergétique 2017, <https://apps2.neb-one.gc.ca/dvs/?page=landingPage&language=fr>
- vi Panorama de l'électricité renouvelable : <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/lctrct/rprt/2017cndrnwblpwr/pblctn-nfrmtn-dwnlds-fra.html>
- vii Directives relatives à l'expérimentation à l'intention des administrateurs généraux : <https://www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/directives-relatives-experimentation-intention-administrateurs-generaux.html>
- viii Outil interactif d'information sur les conditions imposées à Trans Mountain : <https://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/cndtnstl-fra.html>
- ix Loi sur l'Office national de l'énergie : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/>
- x Loi sur les opérations pétrolières au Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/TexteComplet.html>
- xi Loi fédérale sur les hydrocarbures : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/TexteComplet.html>
- xii Loi sur les opérations pétrolières : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/legislation/oil-and-gas-operations/oil-and-gas-operations.a.pdf?t1504622602616>
- xiii Loi sur les hydrocarbures : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/legislation/petroleum-ressources/petroleum-ressources.a.pdf?t1504622823435>
- xiv Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/c-15.21/page-1.html>
- xv Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-0.2/page-1.html>
- xvi Convention définitive des Inuvialuit : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100027701/1100100027705>
- xvii *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* : <http://nlca.tunngavik.com/?lang=en>
- xviii Code canadien du travail : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/TexteComplet.html>
- xix Projet de loi C-69 : <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-69/premiere-lecture>
- xx Politique sur la sécurité du gouvernement : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16578>
- xxi Contestations judiciaires de décisions de l'Office ou du gouverneur en conseil : <http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/crt/index-fra.html>
- xxii InfoBase du GC : <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxiii Portail sur le rendement en matière de sécurité : <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/index-fra.html>
- xxiv Remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge : <http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/ln3rplcmnt/index-fra.html>
- xxv Cadre de prévention des dommages de l'Office : <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/dmgprvntn/frmwrk/index-fra.html>
- xxvi Common Ground Alliance : <http://www.canadiancga.com/accueil/~french>
- xxvii InfoBase du GC : <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxviii Avenir énergétique du Canada : <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ft/index-fra.html>
- xxix InfoBase du GC : <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxx Fédération canadienne des municipalités : <https://fcm.ca/accueil.htm>
- xxxi Association canadienne de pipelines d'énergie : <https://cepa.com/en/>
- xxxii Groupe chargé des questions foncières : <http://www.neb-one.gc.ca/prtceptn/lndmtrsr/lndmtrsrgrp/lndmtrsrgrp-fra.html>
- xxxiii Services internes : <http://intranet.canada.ca/wg-tg/gf-fg/mrrs-sgrr/about-afropos/instructions-consignes/rri-sierc-fra.asp>
- xxxiv Gouvernement ouvert : <https://open.canada.ca/fr>
- xxxv Comptes publics du Canada 2017 : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>